

AR – Direction Réglementation et Prévention
EO/ML

N° - /2024 R.A.
0 0 1 2 7 8

ACCORD POSE ENSEIGNE
AVEC PRESCRIPTIONS
RIEN QUE POUR MOI
70 Rue des Frères Jourdan

PUBLIE LE 01 AOUT 2024

2024 - 427

ARRÊTÉ

LE MAIRE DE SALON-DE-PROVENCE

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.581-18 et L.581-22, les articles R.581-9 à R.581-13, R.581-16, et R.581-58 à R.581-65,

VU la demande d'autorisation préalable enregistrée sous le numéro AP01310324E0037, concernant la pose d'enseignes « RIEN QUE POUR MOI » sur un immeuble sis 70 Rue des Frères Jourdan à Salon de Provence par l'EURL Rien que Pour Moi représentée madame GREIN Fabienne,

VU l'avis favorable de l'architecte des bâtiments de France avec prescriptions en date du 23 juillet 2024,

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la pose d'une enseigne en alu Composite de dimension 2660x350 mm,

CONSIDÉRANT que l'immeuble support du projet se situe en agglomération,

CONSIDÉRANT que l'immeuble support du projet se situe dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité des monuments historiques suivants: Porte de l'Horloge,

CONSIDÉRANT que le projet en l'état est de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur de ce monument historique, mais qu'il peut y être remédié,

ARRETE

ARTICLE 1 – L'autorisation de pose d'enseignes sus mentionnée est **acceptée et assortie des prescriptions suivantes** :

Le Rond Blanc sur le centre du bandeau ne sera pas mis en œuvre.

ARTICLE 2 – En application de l'article R422-1 du Code de la justice administrative, le présent arrêté peut être contesté par voie de recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 - Le Directeur Général des Services et le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SALON, le **30 JUL. 2024**

Eric ORSAL
Élu délégué au Commerce,
L'artisanat et la Réglementation
Relative aux Commerces



Envoyé en préfecture le 30/07/2024

Reçu en préfecture le 30/07/2024

Publié le

ID : 013-211301031-20240730-2024_427-AR



RECEVU

LE 30/07/2024

1305 100 0 2

